

COMMUNE DE MORSCHWILLER

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Septembre 2016 à 20h15

sous la présidence de Monsieur Damien WINLING, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 14
Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 4 (dont 1 procuration)

Date de la convocation : 9 septembre 2016

Présents : M. Damien WINLING – Maire, Mme Alice VOGEL, M. KANDEL Hubert – Adjoints, M. Philippe BAAL, Mme Emmanuelle DOLLINGER, Mme Frédérique KANDEL, M. Eric KIEFFER, M. Frédéric MEYER, Mme Carine STEINMETZ, et M. Thierry STURTZER.

Absent excusé avec procuration : M. Julien RESTA qui a donné procuration de vote à M. Eric KIEFFER.

Absents excusés : M. Frédéric GHIOTTO et M. Rémy WAGNER

Absent non excusé : Mme Marie-Rose KURTZ

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que Madame Alice VOGEL soit nommée secrétaire de séance.

Points rajoutés :

- **Restructuration et extension de la salle sportive et culturelle – consultation pour le lot démolition / désamiantage**
- **Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) des bâtiments communaux**
- **Vente des miroirs de la salle polyvalente**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE de rajouter les points précités à l'ordre du jour**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2016 DEL2016_047

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2016.**

Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Région de Haguenau au titre de l'année 2015 DEL2016_048

Depuis le 1er janvier 2012, la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH) est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, deux mécanismes financiers ont été adoptés par l'assemblée communautaire.

Le premier concerne la « Charte des standards et des choix d'aménagement », votée par délibération du conseil communautaire le 28 mars 2013. Ce document stipule que chaque commune ayant pris le parti d'opter pour un matériau ou un mobilier hors standards, dans le cadre d'une nouvelle opération de voirie, prendra le surcoût à sa charge, via un fond de concours.

Ce fonds de concours est versé par les communes concernées à la CCRH, à l'année N+1 de la date de réception des travaux.

Par délibération du 19 septembre 2013, la CCRH a adopté le principe d'un fonds de concours versé par les communes membres sur les territoires desquels sont réalisées des opérations de voirie dans le cadre d'un programme annuel de voirie (hors zones d'activités) à la CCRH, et cela, jusqu'à concurrence d'un certain montant déterminé par le diagnostic technique de la voirie.

Le taux de ce fond de concours a été fixé à 25% du coût d'opération restant à charge de la CCRH après déduction des subventions, participations et du FCTVA. Il est versé annuellement par les communes membres et calculé à partir des éléments figurant au compte administratif N-1.

A ce titre, et au regard des éléments du compte administratif 2015, la commune de Morschwiller est amenée à verser à la CCRH un fonds de concours sur charges transférées 2015 d'un montant de 3 075,63 EUR.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le versement d'un fonds de concours sur charges transférées 2015 à la CCRH, d'un montant de 3 075,63 €.**

Installation d'un branchement particulier d'assainissement à la salle polyvalente DEL2016_049

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a demandé au SDEA d'établir un devis pour l'installation d'un branchement particulier d'assainissement à la salle polyvalente.

L'établissement du branchement au réseau public d'assainissement comprend la mise en place d'une conduite DN 200 mm en PVC sur une longueur de 4 m et la pose d'un regard de visite en limite de propriété privée. Il intègre les travaux de terrassement pour le branchement d'assainissement ainsi que la remise en état des lieux.

Le montant des frais à engager pour l'exécution du raccordement au réseau d'assainissement est évalué à 2 900,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de faire installer un branchement particulier d'assainissement à la salle polyvalente par le SDEA pour un montant de 2 900,00 € HT.**

Constat amiante – avant démolition à la salle polyvalente DEL2016_050

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire, avant de procéder à la démolition d'une partie de la salle polyvalente, de faire réaliser un constat amiante ainsi que des analyses sur les prélèvements d'échantillons d'amiante.

Le devis de la société Alizé, contrôles et diagnostics immobiliers se monte à 530,00 € HT pour la réalisation d'un dossier amiante avant démolition et l'analyse en laboratoire des matériaux de construction à 55,00 € HT par prélèvement en cas de matériau susceptible de contenir de l'amiante.

Arrivée de Monsieur Philippe BAAL à 20h40.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de faire réaliser le dossier amiante avant démolition à la société Alizé pour un montant de 530,00 € HT plus 55,00 € HT par prélèvement.**

Etude géotechnique – sondages de sols à la salle polyvalente DEL2016_051

Monsieur le Maire fait savoir qu'une consultation a été lancée concernant la campagne de sondages nécessaire à la réhabilitation de la salle polyvalente.

L'objet de cette campagne de reconnaissance des sols doit permettre de définir, outre la nature du terrain et les niveaux d'assises possibles des ouvrages projetés, les emprises sous-jacentes éventuelles d'ouvrages existants.

Monsieur le Maire présente les différents devis réceptionnés en mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de retenir l'entreprise GEOTEC France pour l'étude géotechnique de conception G2-AVP pour un montant de 2 650,00 € HT.**

Restructuration et extension de la salle sportive et culturelle – consultation pour le lot démolition / désamiantage DEL2016_052

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que pour avancer sur le projet de restructuration et d'extension de la salle sportive et culturelle, il faut à présent lancer la consultation pour le lot démolition – désamiantage.

L'appel d'offres présenté par l'architecte est prêt, la durée globale d'exécution sera de 5 mois pour un démarrage des travaux en novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le lot démolition – désamiantage,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette consultation.**

Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) des bâtiments communaux DEL2016_053

En date du 20 octobre 2015, le Conseil Municipal a confié la mission d'études préliminaires à la réalisation des dossiers Ad'Ap à l'architecte Caroline Kandel.

Ces dossiers concernant les bâtiments communaux mairie – école – bibliothèque – église – salle polyvalente ont été réalisés par l'architecte.

Le tableau récapitulatif de l'Agenda d'Accessibilité Programmée est joint en annexe.

Il appartient à présent au Conseil Municipal de demander la validation de cet agenda à la Préfecture du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande d'Ad'Ap auprès du Préfet du Bas-Rhin.**

Installation de radars pédagogiques DEL2016_054

Suite aux nuisances sonores incessantes occasionnées par les coussins berlinois et les nombreuses plaintes des riverains, ces derniers ont été enlevés au début du mois de septembre. Une zone 30 est à présent prévue, elle sera matérialisée par des marquages couleurs qui indiqueront clairement l'entrée dans une zone 30 aux usagers de la route.

Afin de compléter cet aménagement, Monsieur le Maire propose d'acquérir en plus, deux radars pédagogiques, dont le montant s'élèverait à 5 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir 2 radars pédagogiques pour un montant maximum de 5 000,00 € HT.**

Acquisition d'une imprimante laser pour la bibliothèque DEL2016_055

L'ancienne imprimante de la bibliothèque ne fonctionnant plus, il est nécessaire aujourd'hui d'en acquérir une nouvelle.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a fait établir un devis auprès de la société PROSBILL pour l'achat d'une imprimante laser HP Pro et que celui-ci se monte à 248,42 € HT (imprimante + toner + frais de port).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir une nouvelle imprimante laser pour la bibliothèque municipale pour un montant de 248,42 € HT.**

Acquisition d'une armoire de rangement pour l'école DEL2016_056

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter une nouvelle armoire de rangement pour l'école.

Cette armoire sera commandée chez Casal Sport pour un montant de 1 191,67 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir une armoire de rangement à portes coulissantes pour un montant de 1 191,67 € HT.**

Vente des miroirs de la salle polyvalente DEL2016_057

Monsieur le Maire signale qu'avant de débiter les travaux à la salle polyvalente, il faut démonter les grands miroirs qui se situent dans la petite salle. Etant donné que ces miroirs ne seront plus utilisés par la suite, il propose de les mettre en vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de vendre les miroirs de la petite salle de la salle polyvalente pour un montant de 50,00 € l'unité.**

La séance est levée à 23h15.

Le Maire :

Les Membres :